



Déclaration des élus CGT du CCE du 30/03/2017 sur NAO 2017

Comme en 2016, lors de cette négociation, la CGT a proposé une augmentation générale en euros, plutôt qu'en pourcentage du salaire, avec un montant qui soit le même pour tous :

1000€ bruts/an, soit : 77€ brut/mois.

Une proposition réaliste et légitime au regard de la très bonne santé financière d'ASF (plus d'1 milliard de bénéficiaires en 2016), de l'augmentation des tarifs de péage (+1,2%), de l'augmentation du trafic (+3,5%) et de l'exonération partielle des cotisations patronales sur les bas salaires.

Une proposition qui aurait constitué un véritable coup de pouce pour des salariés des catégories exécution et maîtrise de qualification. Celle-ci avait l'avantage supplémentaire d'éviter de creuser les écarts entre les plus bas et les plus hauts salaires ; position malheureusement non partagée par les signataires.

Dans cet accord, outre le niveau d'augmentation générale comparable à celui d'une PME en difficultés économiques, on constate qu'à nouveau, par le biais de cette augmentation en %, ce sont les salariés ayant les plus fortes rémunérations qui bénéficient de l'augmentation la plus importante en euros, au détriment évidemment des salaires les plus bas, exemple :

- pour **un salaire de 10 000€ brut /mois**, avec le seul talon de 0,8 % :

Une augmentation de **80€ brut /mois**

- pour **un salaire de 1 500€ brut /mois**, avec une AG de 1,1% :

Une augmentation de **16,50€ brut /mois**

Il s'agit donc d'une augmentation 5 fois plus avantageuse pour le salarié de la catégorie cadre que celle du salarié ayant la rémunération la plus modeste.

Et finalement on constate à travers cet exemple que seuls certains cadres « bénéficient » du niveau d'augmentation salariale à la hauteur de ce que la CGT revendiquait pour tous, quelle que soit la catégorie !